

Statut

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

Portée

Les activités commerciales consistent en la vérification, l'inspection et les services connexes sur demande effectués sur place pour la construction ou à d'autres fins, comme indiqués dans le présent document.

Sont inclus les services suivants :

- les services de vérification par densimètre nucléaire, non classifiés ailleurs;
- l'analyse de roche (construction seulement);
- le forage pour la vérification de l'asphalte et du béton;
- le forage pour la vérification du sol qui n'est pas effectuée aux fins de l'exploitation minière ou agricole.

Est incluse l'activité commerciale de l'inspection de domiciles.

Est aussi inclus l'assurance de la qualité ou des services d'inspection lors de l'installation de machinerie lourde sur place ou lorsque cette machinerie est déjà installée.

Est aussi inclus dans cette catégorie l'essai non destructif en tant qu'activité commerciale lorsqu'il est effectué sur place pour vérifier l'intégrité matérielle du matériel, des structures, des pièces et des composants essentiels à la sécurité. L'essai non destructif peut détecter les signes de corrosion, de fissure ou autre défaut, sans détruire l'objet de l'essai. Son application comprend notamment

- les structures d'acier et de béton;
- les pipelines;
- le matériel industriel fixe;
- les treuils, grues, appareils de levage et élévateur;
- les vaisseaux sous pression, chaudières, et réservoirs de stockage;
- les pompes et échangeurs de chaleur;
- la tuyauterie;
- les convoyeurs et le matériel de manutention des matériaux;
- les composants d'aéronef.

Les méthodes courantes d'essais non destructifs utilisées comprennent

- l'inspection à l'infrarouge;
- l'inspection par contrôle des particules magnétiques;
- l'inspection aux ultrasons;
- la radiographie;
- l'essai de ressuage;

Code d'UC
4499-001Classification
des
employeurs

Vérification, inspection et services connexes – Modification 2008

- les essais par courants de Foucault;
- l'inspection visuelle (sans ou avec aide mécanique ou optique).

La vérification peut avoir lieu durant la fabrication d'un nouveau matériel ou le montage de nouvelles structures, ou encore de façon continue pour l'entretien nécessaire des structures et du matériel existants. Les emplacements de vérification comprennent :

- les chantiers de construction;
- les ateliers de fabrication;
- les usines industrielles;
- les installations de pétrole et de gaz;
- les centrales d'énergie;
- les usines de pâtes et papiers.

Sont exclus de cette catégorie les services suivants :

- La vérification ou l'inspection effectuée sur le matériel lourd fixe lorsque l'entreprise effectuant la vérification doit démonter le matériel. Reportez-vous au document G-737-01, Installation et montage de gros équipement fixe.
- La vérification effectuée conjointement avec un service d'entretien ou de réparation du matériel. Reportez-vous au document G-707-05, Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles, ou à un autre document d'unité de classification concernant la réparation de matériel.
- La vérification effectuée dans un environnement de laboratoire. Reportez-vous au document I-958-09, Autres services scientifiques et techniques.
- Les services d'assurance de la qualité associés au développement des produits. Reportez-vous au document I-958-22, Assurance de la qualité.

Remarque

Toutes les activités commerciales au-dessous du niveau du sol pour l'industrie minière sont considérées comme des activités minières et sont classifiées dans l'UC appropriée de la catégorie B - Mines.

Pour des renseignements sur la classification des travaux de construction à forfait, reportez-vous à la section intitulée « Classification des activités de construction » du document 14-01-01, Mode de classification, du Manuel des politiques opérationnelles, document qui se trouve également dans la section « Référence » du présent manuel.

Renvoi

B-110-02, Mines d'or, forfait
B-113-02, Mines de nickel, forfait
B-119-16, Autres mines, forfait
B-119-17, Autres services reliés à l'exploitation minière

Code d'UC
4499-001

**Classification
des
employeurs**

Vérification, inspection et services connexes – Modification 2008

C-184-07, Autres services reliés à l'agriculture
G-737-01, Installation et montage de gros équipement fixe
H-845-05, Autres services du gouvernement
I-958-09, Autres services scientifiques et techniques
I-958-22, Assurance de la qualité